

SÉANCE extraordinaire

LE 23 novembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 23 novembre 2015, à 12 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

151123.254 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu de reporter la séance ordinaire prévue le 7 décembre 2015 au 14 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.255 REMPLACEMENT DU FORFAIT DE TÉLÉPHONIE – NAVIGUE.COM

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler se doit de mettre à jour son système de téléphonie ;

CONSIDÉRANT qu'un système de téléphonie IP permettra à la Ville de Chandler de réduire les dépenses associées au service de téléphonie et que le retour sur l'investissement sera de 12 000 \$ par année dès 2017 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Percé de New-Richmond utilisent déjà le système de téléphonie IP et que ces derniers sont très satisfaits du service ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte l'offre de service de Navigue.com représentant pour la phase 1 du projet un investissement de 11 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.256 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-181-2015 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L’ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LA VILLE DE CHANDLER AINSI QU’UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT À CET EFFET N’EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 550 000 \$

CONSIDÉRANT que la flotte de véhicules de la Ville de Chandler a besoin de remplacement ;

CONSIDÉRANT que les coûts d’acquisition des équipements prévus sont estimés à cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) ;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions permettront à la Ville d’améliorer ses opérations et de diminuer certains frais de location ;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l’article 544 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé par monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-181-2015 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

151123.257 VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR NEUVILLE LANGLAIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à monsieur Neuville Langlais l’ancien lot 40P (matricule 8962-08-1020) d’une superficie approximative de 432 650 m²;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l’acquéreur pour une considération de dix-huit mille six cents dollars (18 600 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par monsieur Neuville Langlais;

Que madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer l’acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous les documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

151123.258 DÉPLOIEMENT RÉGIONAL DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (CDSMML) à propos du déploiement de bornes de recharge à courant continu (BRCC) sur tout le territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT que le temps de recharge est un frein à l'utilisation interurbaine des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que les bornes de recharge rapide doivent être disponibles tout autour de la péninsule gaspésienne pour être attrayantes;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'implantation de bornes de recharge rapide a été élaboré par la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

CONSIDÉRANT que des subventions sont disponibles pour l'implantation de bornes de recharge rapide;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une borne de recharge rapide au centre-ville serait un atout pour la rétention des touristes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Cayouette, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que la Ville de Chandler appuie le projet d'implantation de bornes de recharge rapide autour de la péninsule gaspésienne de la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Que la Ville de Chandler manifeste son intérêt à installer une borne de recharge rapide sur son territoire et propose les deux (2) emplacements ci-après pour son installation, soit :

- Village-Relais - Stationnement public adjacent à la MRC du Rocher-Percé (Partie du lot 4 293 548);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.259 PÉRIODE DES FÊTES 2015 - FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser que les bureaux de l'hôtel de ville soient fermés pour la période des Fêtes du 23 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.260 AVIS DE MOTION – MAJORATION DU FONDS DE ROULEMENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Luc Legresley qu'à une prochaine séance de ce Conseil il y aura adoption d'un règlement ayant pour effet de majorer le fonds de roulement de la Ville. Le règlement est déposé à cette fin pour étude et en conséquence sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.261 DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT - MONSIEUR RAYMOND CYR

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu ce qui suit :

1. que la personne morale délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte Visa Desjardins (« les cartes »), incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. Que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des carte émises, incluant toute majoration de la limite de crédit, et qu'il est tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte;
5. Que la personne identifiée ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant :

Titre du poste	Nom	Date de naissance
Directeur des finances	Raymond Cyr	27-01-1959

6. Que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.262 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DES LOISIRS DE NEWPORT

REPORTÉ.

151123.263 COMITÉ CHANDLER 100 ANS D'HISTOIRE - AVANCE DE FONDS

CONSIDÉRANT que le Comité Chandler 100 ans d'histoire a besoin de fonds pour acquitter certaines dépenses permettant l'avancement des festivités prévues dans le cadre de Chandler 100 ans qui se tiendra du 22 au 31 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que de nombreux commanditaires potentiels ont été sollicités et que plusieurs ont déjà confirmés qu'ils participeraient financièrement aux festivités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler appui les activités du centième;

POUR CES MOTIFS, il est proposé madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil accepte d'avancer une somme équivalente aux commandites confirmées au fur et à mesure que ces confirmations seront déposées auprès du directeur financier de la Ville. Il est également résolu d'autoriser ce dernier à effectuer le paiement des avances correspondant auxdites confirmations des commanditaires qui lui seront remises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151123.264 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 13h17.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier